

ment aux prix auxquels se vend notre propre poisson dans notre pays, et qu'elle ne tende naturellement, lorsque ce poisson est exporté de nouveau et fait la concurrence à nôtre sur les marchés étrangers, à causer un tort très grave aux prix de notre poisson, malgré que notre article soit bien meilleur.

Outre ces raisons, on se demandera naturellement quel motif raisonnable nous avons d'admettre dans nos ports, franc de droits, le poisson provenant de cette île, lorsqu'on y taxe, sous forme de droits, tous le produit que nous y expédions de chez nous. On se souvient que, sous le gouvernement Mackenzie, le poisson saumuré était importé sans être soumis à l'inspection, et franc de droits.

Pendant que je parle des inconvénients qu'offre l'importation du poisson saumuré non inspecté provenant de Terre-neuve, je demanderai à cette Chambre s'il ne serait pas opportun de passer aussi une loi relative au poisson séché importé de cette île au Canada, et de le soumettre également à l'inspection; mon but étant de limiter ou de diminuer l'importation de cet article dans nos ports, et de protéger ainsi, dans une certaine mesure, le prix de notre propre poisson sur nos marchés. L'an dernier, Terre-neuve a fait des exportations considérables au port de Lunenburg—une partie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter,—ce qui a eu pour effet de réduire sensiblement le prix de cet article sur notre propre marché, au préjudice de nos pauvres pêcheurs.

Je puis ajouter, pendant que j'ai la parole, qu'à la dernière session du dernier parlement, à la dernière session à laquelle j'ai assisté, j'ai demandé une prime pour les pêcheurs des provinces maritimes, et je demande aujourd'hui que la somme à distribuer soit augmentée. Je suis persuadé que le gouvernement qui a acquiescé à ma première demande, m'accordera encore celle que je lui fais en ce moment, et accordera par là aux rudes travailleurs, aux pêcheurs, qui sont exposés à tant de périls et de privations, un droit en même temps qu'un avantage qu'ils méritent à tous égards.

Motion adoptée.

TRAITES SUR L'INDUSTRIE AGRICOLE.

M. GIGAULT, en demandant un ordre de la Chambre pour copie de toute pétition au ministre de l'Agriculture, demandant que l'on accorde des prix pour les meilleurs essais, traités et autres compositions littéraires sur l'industrie agricole et les arts mécaniques, et que l'on fasse circuler chez les cultivateurs et les artisans les manuels et essais sur l'art agricole et les arts mécaniques, dit :—M. l'Orateur, il est reconnu que l'enseignement donné dans nos écoles d'agriculture n'a pas été étranger au perfectionnement de l'art agricole dans ce pays; mais, malheureusement, un nombre très restreint d'élèves peut être admis dans ces institutions. Ne pourrions-nous pas et ne devrions nous pas généraliser davantage l'étude de la science agricole? Voilà la question que je sou mets à cette Chambre et que je voudrais, à cause de son importance, voir traiter par des personnes plus habiles que moi.

En 866, le gouvernement français a ordonné une enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture. On a recueilli des renseignements à l'étranger, et on a constaté que partout où la science agricole était répandue l'industrie agricole avait fait des progrès en proportion de la diffusion de cette science. En effet, on remarque que tous les gouvernements les plus éclairés de l'Europe s'occupent de propager cette science. En Allemagne il y a 158 académies agricoles et 55 fermes expérimentales. Les directeurs de ces fermes distribuent parmi les cultivateurs, des rapports de toutes les expériences qui sont faites sur ces fermes. En Autriche on compte 69 écoles d'agriculture; en France, trois collèges et 43 écoles d'agriculture. Quant à l'Écosse, le pays le plus avancé en agriculture, un publiciste remarque que dans la plus humble chaumière écossaise on trouve un traité sur

M. KAULBACH.

l'agriculture, et c'est la lecture des traités agricoles qui a donné aux cultivateurs écossais cette habileté dont ils font preuve dans l'exercice de leur art. Aux États-Unis, on compte trente-deux collèges d'agriculture à part plusieurs fermes expérimentales.

En 1862, le Congrès américain qui occupe une position à peu près semblable à celle du gouvernement fédéral en Canada, a passé une loi accordant environ 9,000,000 d'acres de terre aux différents États de l'Union; à la charge, par chaque État, d'y établir un collège agricole ou mécanique. Comme on le sait, un bureau a aussi été établi à Washington pour recueillir tous les renseignements et toutes les nouvelles découvertes qui se rattachent à l'agriculture.

Dans le Massachussets, un bureau semblable existe, ainsi que dans plusieurs autres États de l'Union; et le consul français dans un rapport fait en 1867, à l'enquête agricole tenue en France, disait que la diffusion de la science agricole aux États-Unis avait grandement contribué à l'augmentation et à l'accroissement de la production agricole aux États-Unis; et il remarquait que cette augmentation de la production agricole se faisait sentir non-seulement dans les États de l'Ouest, mais aussi dans les États de l'Est qui étaient cultivés depuis de longues années.

Comme le Congrès américain, le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas venir en aide aux gouvernements locaux pour propager davantage les connaissances agricoles?

Je ne veux pas dire que l'agriculture n'a pas fait de progrès dans le pays; d'ailleurs, si je faisais une semblable affirmation, les statistiques et les faits viendraient me démentir. Notre agriculture s'est enrichie de la fabrication du fromage, laquelle a opéré une transformation tout-à-fait heureuse dans notre système de culture. En effet, en 1867, nous exportions du fromage seulement pour \$193,554; en 1871, cette exportation s'élevait à \$1,109,306, et en 1881 à \$5,510,443.

Maintenant, si nous consultons nos exportations de produits agricoles, nous constatons aussi que l'accroissement de la production agricole a été beaucoup plus rapide que l'accroissement de la population et du nombre d'acres de terres améliorées et cultivées dans le pays. En 1871, notre exportation de produits agricoles s'élevait seulement à \$22,436,071; en 1881, dix ans plus tard, elle s'élevait à \$42,628,546. Si l'on consulte les deux recensements qui ont eu lieu en 1871 et en 1881, l'on voit que le total d'acres de terres améliorées en Canada était en 1871 de 17,336,288, et en 1881, de 21,899,181, ou une augmentation d'un peu plus d'un quart, tandis que notre production agricole a plus que doublé dans l'espace de ces dix années.

Nos gouvernements locaux ont beaucoup contribué au perfectionnement de l'agriculture en répandant des journaux d'agriculture, et en subventionnant aussi des écoles; mais, à cause de leurs moyens pécuniaires limités, je crois qu'ils n'ont pas fait tout ce qui aurait pu être fait dans le but de promouvoir davantage l'amélioration et le perfectionnement de l'agriculture. Le gouvernement fédéral pourrait fort bien imiter le Congrès américain, et attacher un bureau d'agriculture au département de l'agriculture; la direction de ce bureau pourrait être entre les mains de nos meilleurs agronomes, lesquels recueilleraient les renseignements et distribueraient des rapports faisant connaître les nouvelles découvertes, et, en général tous les renseignements qu'ils croiraient utiles afin d'amener une plus grande amélioration dans le système de culture suivi jusqu'ici dans le pays.

Je suis loin de prétendre, M. l'Orateur, que la théorie est suffisante pour faire de bons cultivateurs. L'habileté en agriculture, comme en tout autre état, consiste dans l'union de l'expérience pratique avec la théorie. Un théoricien privé des connaissances pratiques est bien inférieur au praticien sans théorie. Mais, d'un autre côté, il me semble que le gouvernement, en mettant à la disposition de nos cultivateurs toutes les ressources de la science moderne, fournirait à la classe